

Décision n°2025-34

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°23A017 : Travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville

Lot n°9 : Sols minces

Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PACK CREATION situé 8 rue du Docteur Pravaz à Sainte-Foy-lès-Lyon (69110),

VU la décision n°2023-79 en date du 06 octobre 2023 portant attribution du lot n°9 – Sols minces à l'entreprise COURBIERES & FILS, située ZA de Bellevue à Souzy (69610) pour un montant de 71 211,44 € HT soit 85 453,73 € TTC (TVA 20%),

VU les articles R. 2194-8 et R-2194-9 du Code de la Commande Publique selon lesquels un marché peut être modifié lorsque la modification est inférieure à 15% du montant initial, pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché de travaux initial afin de le réajuster suite à la suppression de prestations.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Moins-value pour suppression de la barrière anti-remontée d'humidité – Résine Epoxy	- 11 851,18 €
TOTAL € HT	- 11 851,18 €
TOTAL € TTC	- 14 221,42 €

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une moins-value de - 11 851,18 € HT soit - 14 221,42 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°9 – Sols minces s'élève désormais à 59 360,26 € HT soit 71 232,31 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une diminution de 16,64 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 16 avril 2025



Claire **POUZIN**,
Maire de **FRANCHEVILLE**,